

GOLIATH GEL

GEL INSECTICIDE A BASE DE FIPRONIL

1. PRESENTATION

Substance active : Fipronil à 0.05%

Cibles : blattes germaniques (*Blattella germanica*), blattes orientales (*Blatta orientalis*) et blattes américaines (*Periplaneta americana*). Efficace aussi bien contre les nymphes que contre les adultes.

Utilisation : **GOLIATH GEL** peut être utilisé contre les blattes dans :

- Les habitations y compris dans les cuisines
- Les bâtiments publics tels que les hôpitaux, les prisons, les théâtres, les hôtels, etc.
- Les locaux industriels et commerciaux tels que les usines, les magasins, les restaurants et les cuisines commerciales, les ateliers, les cabines des avions, les véhicules, les trains, les bateaux



GOLIATH GEL est très appétant, même en présence d'autres nourritures. Les blattes meurent quelques heures après une seule absorption.

2. MODE D'ACTION

Le Fipronil entraîne la mort des blattes en perturbant le fonctionnement du système nerveux (action sur les récepteurs canaux – GABA-A). Avant de mourir, les blattes retournent sur leurs lieux de repos habituel. Elles entrent en contact avec d'autres blattes et échangent de la nourriture. **GOLIATH GEL** est ainsi facilement transféré d'une blatte à l'autre. Le Fipronil contenu dans le produit reste actif même après plusieurs transferts. Cela permet d'atteindre les nymphes et les femelles porteuses d'œufs qui quittent rarement leur abri.

GOLIATH GEL a une action très rapide. Le Fipronil perturbe rapidement le système nerveux de l'insecte qui tremble, s'immobilise, présente des mouvements convulsifs et meurt dans les heures suivantes. On trouvera généralement des blattes mortes dans les lieux infestés 24 heures après le traitement. Le gel reste appétant et efficace près de 12 semaines, ce qui permet de contrôler des ré-infestations potentielles par des populations avoisinantes non traitées.

4. MODE D'EMPLOI

GOLIATH GEL s'applique à la dose de 0,03 g/m², c'est-à-dire une goutte par mètre carré pour lutter contre les blattes germaniques. Doubler la dose en cas de très forte infestation ou en cas d'infestation de blattes américaines ou orientales.

Chaque dépôt est fait dans les endroits où les cafards vivent ou sont susceptible de passer :

- Derrière et dans les appareils électroménagers
- Sous les éviers et lavabos
- A l'orifice des gaines techniques et du passage des canalisations
- Dans les fissures des murs
- Le long des murs
- Dans les interstices entre les plaques inox et leur support dans les cuisines industrielles etc.

L'utilisation d'un pistolet dosimètre de précision permet de déposer une goutte de 0,03g de **GOLIATH GEL** d'environ 3 à 4 mm de diamètre limitant ainsi les pertes de produit. La précision du dépôt permet

GOLIATH GEL

GEL INSECTICIDE A BASE DE FIPRONIL

de limiter les opérations de préparation des lieux traités et de pouvoir travailler dans tous les locaux, à n'importe quel moment de la journée.

5. CONDITIONNEMENT et RÉFÉRENCE

GOLIATH GEL est conditionné en cartouches de 35 gr, soit plus de 1000 dépôts par cartouche.
Réf : I8022, cartouche de 35 gr – Boîte de 4 cartouches.

6. PRÉCAUTIONS

Utilisez les insecticides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Fiche de données de sécurité disponible gratuitement sur simple demande à fds@lodi.fr

Éviter toute exposition inutile, porter des gants et se laver les mains après utilisation.

Ne pas réutiliser l'emballage. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau. Eliminer le produit non utilisé et son emballage souillé conformément à la réglementation en vigueur.

Fiche de données de sécurité

page: 1/15

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 25.09.2012

Version: 2.0

Produit: **GOLIATH® GEL**

(ID Nr. 30363475/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 27.09.2012

1. Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise.

Identificateur de produit

GOLIATH® GEL**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées significatives: biocide

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécuritéSociété:BASF Agro SAS
21, chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY cedex
FRANCETéléphone: +33 1 4964-5732
adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com**Numéro d'appel d'urgence**Tél.: 01 40 05 48 48 Centre Anti-Poisons de Paris
Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)
International emergency number (Numéro d'urgence international):
Téléphone: +49 180 2273-112

2. Identification des dangers

Éléments d'étiquetageGlobally Harmonized System, EU (GHS) / Système Général Harmonisé, UE (SGH)

Mention de Danger:

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 25.09.2012

Version: 2.0

Produit: **GOLIATH® GEL**

(ID Nr. 30363475/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 27.09.2012

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Directives UE

Phrase(s)-R

R52/53

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Le(s) conseil(s) de prudence

S2

Conserver hors de portée des enfants.

S13

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

S20/21

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

| Classement/étiquette en vigueur en France.

Phrase(s)-R

R52/53

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Le(s) conseil(s) de prudence

S2

Conserver hors de portée des enfants.

S13

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

S20/21

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SP 1

Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

| Aquatic Chronic 3

Conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Dangers possibles:

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, se référer au texte intégral dans la section 16.

Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Voir section 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Si cela est pertinent, des informations sont données dans cette section sur d'autres dangers qui ne donnent pas lieu à classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

3. Composition / Information sur les composants

Mélanges

Caractérisation chimique

produit biocide, insecticide, appât

Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

fipronil (ISO); 5-amino-1-[2,6-dichloro-4-(trifluorométhyl)phényl]-4-[(trifluorométhyl)sulfinyl]-1H-pyrazole-3-carbonitrile

Teneur (W/W): 0,05 %

Numéro CAS: 120068-37-3

Numéro-CE: 424-610-5

Numéro INDEX: 608-055-00-8

Acute Tox. 2 (Inhalation - poussière)

Acute Tox. 3 (par voie orale)

Acute Tox. 3 (par voie cutanée)

STOT RE (Système Nerveux Central) 1

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1

H311, H330, H301, H400, H410, H372

Composants dangereux

conformément à la directive 1999/45/CE

fipronil (ISO); 5-amino-1-[2,6-dichloro-4-(trifluorométhyl)phényl]-4-[(trifluorométhyl)sulfinyl]-1H-pyrazole-3-carbonitrile

Teneur (W/W): 0,05 %

Numéro CAS: 120068-37-3

Numéro-CE: 424-610-5

Numéro INDEX: 608-055-00-8

Symbole(s) de danger: T, N

Phrase(s)-R: 23/24/25, 48/25, 50/53

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les identifications de danger, les symboles de danger, les phrases R et les mentions de danger, se référer au texte intégral dans la section 16.

4. Premiers Secours

Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

| Repos, air frais.

Après contact avec la peau:

| Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

| Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion:

| Se rincer immédiatement la bouche et boire de l'eau en grande quantité, faire vomir, secours médical.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11., A ce jour, aucun autre symptôme ou effet important n'est connu.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse, poudre d'extinction

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, chlorure d'hydrogène, fluorure d'hydrogène, acide fluorhydrique, oxydes d'azote, oxydes de soufre, composé organo-chloré

Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires. La substance/le produit n'est pas combustible. Le produit n'est pas explosif.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Protéger des températures supérieures à : 35 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

Pas de valeur limite d'exposition professionnelle connue.

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire non nécessaire

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:	gel
Couleur:	brun(e)
Odeur:	inodore
Seuil olfactif:	
Valeur du pH:	non déterminé env. 5 - 7 (10 g/l, 21 °C)
Point de fusion:	non déterminé
Point d'ébullition:	Le produit n'a pas été testé.

Point d'éclair:	Non inflammable.	
Vitesse d'évaporation:	non applicable	
Inflammabilité:	Lors du contact avec l'eau, il ne se dégage pas de quantités dangereuses de gaz facilement inflammables.	(Directive 92/69/CEE, A.12)
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé	
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé	
Température d'auto-inflammation:	415 °C	(Directive 92/69/CEE, A.15)
Pression de vapeur:	env. 23 hPa (20 °C) Données se rapportant au solvant	
Densité:	env. 1,27 g/cm ³ (20 °C)	
densité de vapeur relative (air):	non déterminé	
Solubilité dans l'eau:	non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):	non applicable	
Décomposition thermique:	non déterminé	
Viscosité dynamique:	30.189 - 30.636 mPa.s (21 °C)	
Risque d'explosion:	aucune propriété explosive	(Directive 92/69/CEE, A.14)
Propriétés comburantes:	non comburant	(UN Test O.2 (oxidizing liquids))

Autres informations

Autres informations:

Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette section.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Conditions à éviter

Voir les renseignements sur l'entreposage à la section 7.

Matières incompatibles

Produits à éviter:

bases fortes, acides forts, oxydants puissants

Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

11. Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Faiblement toxique après ingestion unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique.
Pratiquement pas toxique après inhalation unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): 4.400 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE)

(par inhalation): Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

DL50 rat (par voie cutanée): > 5.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

Données relatives à : fipronil (ISO); 5-amino-1-[2,6-dichloro-4-(trifluorométhyl)phényl]-4-[[trifluorométhyl)sulfinyl]-1H-pyrazole-3-carbonitrile

Données expérimentales/calculées:

CL50 rat (par inhalation): 0,36 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE)

Test d'un mélange poussière-aérosol.

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Non-irritant pour les yeux. Non-irritant pour la peau.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: non irritant

Lésion oculaire grave/irritation lapin: non irritant

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Il n'y a aucun signe d'un éventuel effet de sensibilisation de la peau.

Données expérimentales/calculées:

essai de maximalisation sur le cochon d'Inde cobaye: N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux.

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : fipronil (ISO); 5-amino-1-[2,6-dichloro-4-(trifluorométhyl)phényl]-4-
[(trifluorométhyl)sulfinyl]-1H-pyrazole-3-carbonitrile*

Evaluation du caractère cancérogène:

La substance a provoqué des tumeurs de la thyroïde lors d'études à long terme sur les rats. L'effet est causé par un mécanisme spécifique chez l'animal qui n'a pas d'équivalent chez l'homme. Dans les études à long terme réalisées avec des souris par administration avec les aliments, la substance n'a pas eu d'effet cancérogène.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : fipronil (ISO); 5-amino-1-[2,6-dichloro-4-(trifluorométhyl)phényl]-4-
[(trifluorométhyl)sulfinyl]-1H-pyrazole-3-carbonitrile*

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Provoque des cas de mortalité et de neurotoxicité en cas d'exposition prolongée ou répétée.

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

12. Informations écologiques

Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Nocif (nocivité aiguë) pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : fipronil (ISO); 5-amino-1-[2,6-dichloro-4-(trifluorométhyl)phényl]-4-
 [(trifluorométhyl)sulfinyl]-1H-pyrazole-3-carbonitrile

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 0,0852 mg/l, *Lepomis macrochirus*

Données relatives à : fipronil (ISO); 5-amino-1-[2,6-dichloro-4-(trifluorométhyl)phényl]-4-
 [(trifluorométhyl)sulfinyl]-1H-pyrazole-3-carbonitrile

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 0,19 mg/l, *Daphnia magna*

CL50 (96 h) 0,00014 mg/l, *Mysidopsis bahia*

Données relatives à : fipronil (ISO); 5-amino-1-[2,6-dichloro-4-(trifluorométhyl)phényl]-4-
 [(trifluorométhyl)sulfinyl]-1H-pyrazole-3-carbonitrile

Plantes aquatique(s):

CE50 (96 h) 0,068 mg/l (taux de croissance), *Scenedesmus subspicatus*

CE50 (7 j) > 0,16 mg/l (taux de croissance), *Lemna gibba*

Données relatives à : fipronil (ISO); 5-amino-1-[2,6-dichloro-4-(trifluorométhyl)phényl]-4-
 [(trifluorométhyl)sulfinyl]-1H-pyrazole-3-carbonitrile

Effets chroniques sur poissons:

NOEC 0,0029 mg/l, *Cyprinodon variegatus*

Données relatives à : fipronil (ISO); 5-amino-1-[2,6-dichloro-4-(trifluorométhyl)phényl]-4-
 [(trifluorométhyl)sulfinyl]-1H-pyrazole-3-carbonitrile

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

NOEC (21 j), 0,0098 mg/l, *Daphnia magna*

NOEC, 0,000008 mg/l, *Mysidopsis bahia*

Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O):
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : fipronil (ISO); 5-amino-1-[2,6-dichloro-4-(trifluorométhyl)phényl]-4-
[(trifluorométhyl)sulfinyl]-1H-pyrazole-3-carbonitrile
Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O):
Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).*

Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : fipronil (ISO); 5-amino-1-[2,6-dichloro-4-(trifluorométhyl)phényl]-4-
[(trifluorométhyl)sulfinyl]-1H-pyrazole-3-carbonitrile
Potentiel de bioaccumulation:
Facteur de bioconcentration: 321, *Lepomis macrochirus*
L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.*

Mobilité dans le sol (et d'autres compartiments si disponibles)

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : fipronil (ISO); 5-amino-1-[2,6-dichloro-4-(trifluorométhyl)phényl]-4-
[(trifluorométhyl)sulfinyl]-1H-pyrazole-3-carbonitrile
Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:
Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides.
La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.*

Résultats des évaluations PBT et VPvB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT
(Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

Autres effets néfastes

Le produit ne contient aucune substance listée dans l'Annexe I du Règlement (CE) n°2037/2000
relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:
Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport
Numéro ONU:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu

RID

	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport
Numéro ONU:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu

Transport fluvial intérieur

ADN

	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport
Numéro ONU:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE
 Date / mise à jour le: 25.09.2012
 Produit: **GOLIATH® GEL**

Version: 2.0

(ID Nr. 30363475/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 27.09.2012

Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu
Transport par voie navigable en bateau citerne:	Non évalué

Transport maritime**IMDG**

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport	
Numéro ONU:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu

Sea transport**IMDG**

Not classified as a dangerous good under transport regulations	
UN number:	Not applicable
UN proper shipping name:	Not applicable
Transport hazard class(es):	Not applicable
Packing group:	Not applicable
Environmental hazards:	Not applicable
Special precautions for user	None known

Transport aérien**IATA/ICAO**

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport	
Numéro ONU:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu

Air transport**IATA/ICAO**

Not classified as a dangerous good under transport regulations	
UN number:	Not applicable
UN proper shipping name:	Not applicable
Transport hazard class(es):	Not applicable
Packing group:	Not applicable
Environmental hazards:	Not applicable
Special precautions for user	None known

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

règlement:	Non évalué
Expédition approuvée:	Non évalué

Transport in bulk according to Annex II of MARPOL73/78 and the IBC Code

Regulation:	Not evaluated
Shipment approved:	Not evaluated

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 25.09.2012

Version: 2.0

Produit: **GOLIATH® GEL**

(ID Nr. 30363475/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 27.09.2012

Nom de la pollution:	Non évalué	Pollution name:	Not evaluated
Catégorie de la pollution:	Non évalué	Pollution category:	Not evaluated
Type de navire:	Non évalué	Ship Type:	Not evaluated

15. Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 9.

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent en section 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

16. Autres informations

Texte intégral des classifications, incluant les indications de danger, les symboles de danger, les phrases R et les mentions de danger, si mentionnés dans les sections 2 et 3:

T	Toxique
N	Dangereux pour l'environnement.
23/24/25	Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
48/25	Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique - chronique
Acute Tox.	Toxicité aiguë
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
Aquatic Acute	Danger pour le milieu aquatique - aigu
H311	Toxique par contact cutané.
H330	Mortel par inhalation.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes (système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 25.09.2012

Version: 2.0

Produit: **GOLIATH® GEL**

(ID Nr. 30363475/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 27.09.2012

figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.